

23-NOV-2010  
2010-3679

**HERBICIDE DIFLUFENZOPYR TECHNIQUE  
POUDRE**

**POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT**

**GARANTIE:** Diflufenzopyr ..... 99,1%

**N° D'HOMOLOGATION 25810                      LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT ET METTANT EN DANGER  
LA VIE OU DES BIENS, TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT  
AU 1-800-454-2673**

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION.**

**CONTENU NET: Vrac**

**EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.**

BASF Canada Inc.  
100 Milverton Drive, 5th Floor  
Mississauga, Ontario  
L5R 4H1  
Tel. No. (289) 360-1300

## **MODE D'EMPLOI**

Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication d'un herbicide homologué en vertu de la ***Loi sur les produits antiparasitaires***.

## **LIMITATIONS**

Ne pas appliquer le produit tel quel directement sur les cultures.

## **PRÉCAUTIONS**

### **EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.**

Nocif si avalé.

Peut causer une irritation des yeux ou de la peau. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Éviter de respirer la poussière.

Se laver à fond après la manutention et avant de manger, de boire, fumer ou aller à la salle de bain. Laver les vêtements contaminés à l'eau chaude et au savon avant de les réutiliser. Ne pas porter de chaussures contaminées.

## **PREMIERS SOINS**

### **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:**

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

### **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:**

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

### **EN CAS D'INGESTION:**

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

### **EN CAS D'INHALATION:**

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Administrer un traitement symptomatique.

## **ENTREPOSAGE**

Entreposer le produit seulement dans son contenant d'origine.

Entreposer le produit dans un endroit frais, sec, bien aéré, loin des semences, des aliments destinés aux animaux, des engrais ou autres pesticides. Ne pas entreposer près des produits alimentaires.

Garder loin du feu, d'une flamme nue ou de toute autre source de chaleur.

Garder à l'écart de l'humidité dans le contenant étroitement scellé.

## **ÉLIMINATION ET DÉCONTAMINATION**

Pour les déversements, porter l'équipement de protection nécessaire. Absorber le produit déversé avec une substance inerte comme de la sciure de bois ou du sable. Nettoyer la zone contaminée avec une solution détergente.

Éviter de contaminer l'eau d'irrigation, les lacs, les cours d'eau ou les étangs lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Si touché par le feu, utiliser de l'eau, de la mousse de CO<sub>2</sub> ou un moyen d'extinction à poudre chimique. Dans des conditions d'incendie, des vapeurs nocives peuvent être produites; porter un appareil respiratoire autonome. Empêcher l'eau d'extinction de s'infiltrer dans les réseaux d'eau publiques.

Les fabricants canadiens du présent produit doivent éliminer les matières actives et les contenants en respectant la réglementation municipale et provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la **Loi sur les produits antiparasitaires**. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.